N° 54 - Mai 2021



AU SOMMAIRE

Mairie

☑ Patrimoine, Festivals

Associations

☑ Informations



Équipe de rédaction

Aurélie NICKERT Christian DIAS DE SOUSA François LE GOFF Baptiste MAES

Avec la collaboration Delphine Castanet

Impressions:
Atelier 46 – Souillac

Maquette:
Comm'in Lot

ÉDITO

Chers lanzagaises, chers lanzagais,

Un an, cela fait un an que la France et le monde se battent contre la COVID 19.

Jamais dans l'histoire de l'humanité, une pandémie aura bloqué l'économie mondiale avec autant d'impact. Heureusement, les progrès de la recherche scientifique et médicale ont permis en un temps record la production de vaccins et donner une lueur d'espoir pour une sortie de crise que tout le monde espère prochaine.

La montée en puissance de la vaccination est certainement le seul moyen de contrecarrer cette pandémie et permettre ainsi un retour progressif à une vie plus normale. Les efforts de chacun dans le respect des gestes barrières, des règles de confinement sont autant de gages de solidarité qui ont joué un rôle prépondérant dans cette lutte contre un ennemi dont on ne connait que peu de choses.

Souvenons-nous-en pour que dans notre vie cela ne soit un éphémère épisode sans lendemain.

Après cette lueur d'espoir, je voudrais m'élever contre le peu de civisme et de respect qu'ont quelques lanzagais dans la gestion de leurs déchets ou encombrants. À l'heure de la montée de la prise de conscience nécessaire et salutaire de la notion de développement durable d'un bon nombre d'entre nous, je trouve déplorable et irrespectueux l'attitude de certains à déposer tout et n'importe quoi aux pieds des poubelles de la commune. Parasol, matériaux divers, jouets, électroménager, végétaux et j'en passe tellement la liste serait longue. Les poubelles mises à disposition sont faites pour le dépôt tel qu'indiqué sur les publications distribuées régulièrement et mises à jour en fonction des évolutions du tri et des possibilités de recyclage. Pour tout le reste, il est de votre devoir de les porter à la déchetterie de Souillac ; les camions de ramassage des ordures ménagères ne sont pas là pour cela et d'ailleurs ils ne le font pas. On peut se poser la question si nous ne devrions pas envisager une surveillance vidéo pour remédier à un tel état de fait. Je compte sur la compréhension de ces personnes pour ne plus avoir à déplorer de tels agissements.

Les évolutions récentes et prochaines des règles de confinement nous laissent espérer qu'il nous sera possible de se retrouver comme nous en avions l'habitude de le faire. Néanmoins il ne faut pas oublier les sacrifices demandés et surtout la formidable mobilisation de nos personnels soignants qui a permis de limiter l'impact de cette crise sanitaire.

J'espère avoir la possibilité de vous retrouver bientôt lors d'un de ces moments si chers à la vie Lanzagaise, en attendant, continuez de vous protéger et de protéger les membres de votre entourage.

Jean Claude FOUCHÉ, Maire de LANZAC.

ACTUALITÉS MAIRIE

EXECUTIVE MUNICIPALE:

Ci-dessous quelques photos sur la période de janvier à mai.



Remplacement des bornes à incendie ici, sur la place de l'Église



Plantation et élagage d'arbres au camping Municipal



Remplacement du chauffage de la salle polyvalente



Crue - Camping Lanzac



Installation d'un nouveau robinet au cimetière de Lanzac



Réfection d'un mur au lotissement de Gimel à Cieurac



Restauration du talus en contrebas du cimetière de Cieurac



Crue - Cieurac



☑ SALLE POLYVALENTE COMMUNALE:



Afin de **réduire** la gêne sonore et les dépenses énergétiques, le système de chauffage a été modifié. Après avoir pris conseil et comparé différentes options, la commission travaux a choisi un système de **climatisation réversible**.



Afin de sécuriser et de mieux occulter la salle, nous avons également fait installer des volets roulants électriques.

ELE C.C.A.S.:

Le **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Le CCAS de LANZAC est constitué de **8 membres** qui se tiennent à votre disposition, Josiane GUITOU, Céline ARLET FEVRE, Régine BERNARD, Françoise BLADIER, Jeannine GOUYGOU, Martin LANDMAN, Aurélie NICKERT et Éliane POIGNET.

E LE COLIS DE NOS AINES :

D'habitude, en janvier, la municipalité organise le traditionnel repas des ainés. Mais cette année, l'interdiction de se rassembler nous en a empêché.

Le Conseil municipal, qui tient beaucoup à cette journée a décidé de distribuer un **panier-repas** mettant à l'honneur les produits locaux. Cette distribution a été effectuée par l'équipe municipale au domicile des personnes dans le respect des règles de distanciation.



Repas janvier 2020

APPLICATION INTRAMUROS:

Cauvaldor et vos communes se dotent de l'application **intramuros**. Elle vous donnera une visibilité en temps réel pour ne rien manquer des informations et actualités locales.



Dès que vous l'aurez téléchargée sur votre smartphone, vous recevrez des informations concernant votre commune et les communes de votre choix dans le périmètre de Cauvaldor :

- Actualités locales, évènements du territoire.
- Vous aurez sous la main les points d'intérêts, les sites touristiques et de loisirs.
- L'annuaire des services utiles, les associations, vos commerces de proximité, les établissements scolaires, et même le menu de vos enfants à la cantine...
- Vous serez également alertés en cas de problème majeur sur votre commune.

Ainsi, en rejoignant IntraMuros, vous profiterez d'un grand nombre de fonctionnalités.



図 NOUVELLE CARTE D'IDENTITÉ:

Déployée progressivement à compter du mardi 16 mars 2021, la nouvelle carte est plus **sécurisée**, car elle contient des **informations biométriques**. Elle est également **plus pratique** et voit son style modernisé.

Les pouvoirs publics entendent ainsi agir toujours plus efficacement contre le phénomène de la fraude à l'identité (faux titres, usurpation).

À partir d'août 2021, les cartes d'identité actuelles CNI (Carte Nationale d'Identité) seront remplacées par un nouveau format. Celui-ci est harmonisé avec celui des autres pays de l'Union européenne.

Cette nouvelle carte facilitera le passage aux frontières et contribuera à renforcer notre identité commune européenne.



URBANISME:

L'urbanisme fait partie de la compétence de Cauvaldor, c'est la direction "aménagement de l'espace, service ADS". Ces services se trouvent au 6 avenue de Saint-Céré à Vayrac.

En 2020, **28** certificats d'urbanisme, **20** déclarations préalables et **4** permis de construire ont été délivrés sur notre commune.

Les formulaires officiels sont téléchargeables sur www.service-public.fr :

- **Cerfa n°13410*05** : certificat d'urbanisme informatif ou opérationnel.
- **Cerfa n°13703*07** : déclaration préalable, construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes.
- Cerfa n°13404*07 : déclaration préalable, construction, travaux et aménagement non soumis à permis de construire.
- Cerfa 13406*07: permis de construire maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions.
- Cerfa 13409*07: permis de construire (autre que portant sur une maison individuelle et ses annexes).

Le **PLUI-H** (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat) est toujours en cours d'élaboration. Il a pris du retard à cause de la crise sanitaire. En attendant, le **PLU** de Lanzac reste toujours en vigueur.

DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE :

1 - Avancée des travaux :

Présidé par André Mellinger, le syndicat Lot Numérique s'est réuni le jeudi 4 mars 2021. Il a annoncé que plus de **50** % des logements sont d'ores et déjà raccordables à la fibre sur le réseau d'initiative publique du Lot.

Les travaux consistent à implanter des armoires techniques interconnectées en fibre, puis à créer à partir de chaque armoire le réseau de distribution qui amène le câble optique jusqu'à un boîtier de branchement situé, en domaine public, à proximité de chaque logement.

Ce sont donc plus de **57 000 foyers** qui peuvent désormais souscrire un abonnement auprès d'un fournisseur d'accès à Internet pour finaliser leur raccordement.

En effet, une fois l'habitation raccordable, pour bénéficier de la connexion, l'abonné et son fournisseur d'accès à Internet doivent convenir d'un rendez-vous pour que le technicien vienne créer le branchement final en domaine privé jusqu'à l'habitation. Le coût, de l'ordre d'une **centaine d'euros**, est généralement pris en charge par le **fournisseur d'accès**.

Pour connaître l'éligibilité de son logement et l'avancement des travaux, il est conseillé de consulter le site internet suivant : https://alliancetreshautdebit.fr.

Ce déploiement va se poursuivre en 2021 et 2022 avec une moyenne de 2 200 logements supplémentaires rendus éligibles à la fibre chaque mois.

Le déploiement de la fibre s'opère par zones géographiques pour optimiser les travaux et améliorer le rendement. Le calendrier prévisionnel est disponible sous forme de carte : https://lot.fr/plus-de-d-bit-quand



2 - Chantier colossal:

Digne de l'installation du réseau électrique en son temps, aujourd'hui le déploiement de la fibre optique représente **10 000 km de fibre à dérouler**, sur tout le territoire. L'installation de la fibre sera finalisée en cinq ans. À l'horizon 2023, **tous les Lotois pourront bénéficier de la fibre optique**.

L'accès au très haut débit est un enjeu considérable pour les professionnels, les familles, les services publics. La crise sanitaire le démontre encore chaque jour, avec le développement du télétravail ou des démarches en ligne.

L'aménagement numérique du territoire est primordial pour répondre aux besoins actuels et futurs des foyers et de l'ensemble des acteurs locaux. Cet aménagement numérique du territoire est aussi un gage d'attractivité pour les professionnels, entrepreneurs ou investisseurs.

221 M€ sont mobilisés pour la construction du réseau, financée majoritairement par des fonds privés. Les fonds publics (État, Région, syndicat Lot Numérique qui regroupe le Département et les intercommunalités) représentant **20 % du montant total**, soit **44 M**€.

Lot Numérique ne se contente pas d'équiper le territoire, il travaille également sur l'inclusion numérique. En effet, entre 20 à 30 % de la part de la population serait en difficulté avec les outils numériques. Parmi les actions envisagées, des formations gratuites pourraient voir le jour pour accompagner les personnes qui en ont le plus besoin. Ce travail sur les usages numériques pourra être mené avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le but d'assurer une proximité et un maillage de qualité de l'offre.

- Pour plus d'informations, allez consulter : https://lot.fr/lot-numérique.
- Pour des réponses aux questions que vous vous posez : https://lot.fr/actualites/fibre-optique-questions-reponses.

区 CHATS ERRANTS:

Nous constatons sur la commune une recrudescence de chats errants. C'est pourquoi il faut apporter quelques précisions :

1 - Définition d'errance :

La notion de divagation des chats ou chiens errants est définie par le législateur (article L. 211-23 du Code rural). Est considéré comme en état de divagation :

- Tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations.
- Tout chat trouvé à plus de 1000 mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci.
- Tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui ».

Ainsi, la règle du Code civil rend le **propriétaire** du chat **responsable** de celui-ci.

Le propriétaire est responsable des dégâts que son animal pourrait causer. Sa responsabilité civile ainsi que pénale peut être engagée. En outre, tout chat de plus de 7 mois, né après le 1er janvier 2012, doit être identifié.

2 - "Aider" un chat errant :



Les règlements sanitaires départementaux **interdisent** de jeter ou de déposer de la nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats.

La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage.

Tous les chats errants sont à la base des chats domestiques, avant de les aider il faut bien en mesurer l'impact.

Ainsi si vous prenez la responsabilité de les nourrir, vous devez également prendre des dispositions pour qu'ils soient stérilisés et identifiés. Sinon vous encouragez une augmentation énorme de leur population. Pour limiter les populations de chats errants, le maire peut décider d'une campagne de capture, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux.

☒ DONNER DU PAIN AUX OISEAUX :

Si vous avez l'habitude de donner du pain aux oiseaux sauvages, il est temps d'arrêter ! Cette pratique, trop courante, est très dangereuse pour leur santé.



Donner du pain aux canards, aux oies ou aux cygnes qui barbotent dans un étang n'est pas sans risque pour eux, loin de là ! En effet, ce type de nourriture est totalement inadapté à leur métabolisme.

À force d'en ingurgiter tous les jours, les oiseaux développent de graves malformations qui peuvent parfois entraîner leur mort, c'est ce que l'on appelle **le syndrome de l'aile d'ange**.

Ce syndrome engendre **des déformations osseuses** : la dernière articulation de l'une ou des deux ailes se tord vers l'extérieur de façon anormale.

Les oiseaux avec une aile d'ange ne peuvent donc plus voler et sont incapables d'échapper à leurs prédateurs. Ils ne peuvent plus non plus s'enfuir pour se mettre à l'abri lorsque les conditions météorologiques les mettent en danger.

Cela vaut également pour les oies et les canards à proximité du camping :

- Coût non négligeable pour notre municipalité en nettoyage.
- Nuisances pour nos campeurs!

☑ ÊTRE AUTONOME CHEZ SOI:

Adapter son logement à ses besoins en bénéficiant d'aides et de subventions, c'est possible.

1 - La réhabilitation ou l'adaptation d'un logement se prépare avec des professionnels :

Soliha (Solidaires pour l'habitat) est une association nationale qui est née en mai 2015 de la fusion de deux anciens mouvements associatifs, le mouvement PACT (Propagande et Action Contre le Taudis) et le mouvement HABITAT & DÉVELOPPEMENT.

Depuis 1942, le mouvement PACT intervenait en faveur des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables sur deux axes : le maintien et l'accès dans le logement.

Aujourd'hui, l'ambition de Soliha est de faire un levier de développement pour mieux répondre aux besoins de logement, tout en gardant au cœur de son projet son engagement militant pour que **chacun vive mieux**.

Soliha compte désormais 2 700 salariés, plus de 3 000 bénévoles et un réseau de 200 associations. Cette nouvelle organisation va vous permettre d'améliorer votre habitat :

- D'avoir un logement adapté afin de rester chez soi, d'y vivre mieux, longtemps et de manière autonome.
- D'avoir un logement moins énergivore.
- De vous accompagner dans les démarches de financement des travaux. Il existe plusieurs subventions : de l'ANAH (Agence NAtionale de l'Habitat), du Département du Lot, des caisses de retraite, etc.

2 - Soliha dans le Lot:

Le département du lot vous invite à contacter Soliha Lot.

Soliha pourra vous aider à la rechercher les financements pour vos travaux, à constituer les dossiers de demandes de subventions, à définir le programme de travaux ou à trouver des artisans.



Soliha Lot 64 boulevard Gambetta 46000 CAHORS Tél.: 05 65 35 48 23

Courriel: contact.lot@soliha.fr

E FRAUDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE :



Une recrudescence des fraudes à la rénovation énergétique est constatée sur l'ensemble du territoire national depuis quelques semaines.

Selon votre situation, des aides de l'État existent pour la rénovation énergétique de votre logement, alors adoptez les bons gestes.

1 - Les bons gestes en cas de démarchage :

- Le démarchage téléphonique pour la rénovation énergétique est **interdit**, sauf contrat en cours avec le professionnel. À titre d'exemple, si vous avez un contrat de fourniture de gaz avec **Engie**, celui-ci a tout à fait le droit de vous démarcher par téléphone pour vous proposer des travaux de rénovation énergétique.



- Soyez vigilants, des entreprises qui démarchent (porte-à-porte, mails) surtout si elles se disent envoyées par l'État. Ces agences (Ademe, Anah) ou les collectivités locales (région, département, ville), ne démarchent pas !

2 - Lors de la prise de contact avec une entreprise :

- Ne communiquez pas vos coordonnées bancaires et vos identifiants fiscaux à une entreprise ou un site Internet que vous ne connaissez pas et ne signez rien le jour même.
- Pensez à identifier l'entreprise en notant son numéro SIRET : si vous rencontrez un problème, ce numéro sera nécessaire.

3 - Pour vos demandes d'aides :

Restez maître de vos demandes. Les données personnelles qui sont renseignées doivent être les vôtres et non celles de l'entreprise. Les services d'État pourront vous contacter directement et vous alerter si nécessaire.

4 - Avant de signer un contrat :

- Exigez un devis et comparez-le avec d'autres. Méfiez-vous des entreprises qui proposent des travaux sans visite préalable.
- Assurez-vous de la réalité des promesses qui vous sont faites, notamment en ce qui concerne le calcul des économies d'énergie et les aides promises. Vérifiez les aides auxquelles vous êtes éligibles sur le site FAIRE. En cas de doute, contactez un conseiller.

5 - Après les travaux :

Ne signez jamais l'attestation de fin de travaux avant que le chantier ne soit terminé. En cas de litige, vous pouvez compléter les formulaires de réclamation sur FAIRE et Signal-Conso.

FAIRE: https://www.faire.gouv.fr/iframe/reclamation

Signal Conso: https://signal.conso.gouv.fr

6 - FAIRE, tout pour ma rénov':

- Faites-vous conseiller par téléphone au 0 808 800 700.
- N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un conseiller FAIRE via le site : https://www.faire.gouv.fr
 Aide indispensable pour effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier!

7 - Si vous rencontrez un problème :

- Contactez le médiateur de la consommation. L'entreprise doit indiquer ses coordonnées dans les conditions générales de vente.
- Si les pratiques d'une entreprise semblent frauduleuses (démarchage commercial agressif, délai de rétraction non respecté, etc.), contactez la DGCCRF :
 - https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf
- Vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ? Contactez la gendarmerie :
 https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie

Dans la mesure du possible et pour votre tranquillité, il est préférable que les travaux soient réalisés par une entreprise disposant de la mention **RGE** (Reconnu Garant Environnement). Cependant, ce n'est pas une garantie sûre à 100 %! Malgré cela, toutes les entreprises ne sont pas assujetties à cette mention. Parfois, le bouche-à-oreille local est aussi de très bon conseil.

☑ LES CINQ DERNIERS CONSEILS POUR ÉCONOMISER L'ÉNERGIE CHEZ SOI :

(Suite du numéro précédent)

1 - Cuisiner avec moins d'énergie :

La cuisson pour quatre personnes (plaques et four) peut représenter 600 à 900 kWh par an, dont on peut économiser une partie. Pour cela, on peut, ici aussi, combiner équipements efficaces et bonnes habitudes.

Côté plaques de cuisson, le système qui consomme le moins d'énergie primaire est la cuisson au gaz. C'est aussi le plus économique si on utilise déjà le gaz pour le chauffage : cuisiner avec des plaques au gaz coûte moitié moins cher que cuisiner avec des plaques électriques.

Si on opte pour des plaques électriques, l'**induction** est la meilleure option : elle consomme 30 à 40 % d'électricité en moins que les plaques en fonte ou les vitrocéramiques. Par contre, il faut des casseroles compatibles, avec un fond aimanté.



En cuisine, aussi, les petits gestes comptent :

Pour la cuisson à l'électricité, on utilise des casseroles avec un fond parfaitement plat.

On met un **couvercle sur ses casseroles** pour accélérer le chauffage de l'eau ou la cuisson. On gagne ainsi **25 €/an** sur sa facture.

2 - Utiliser correctement les appareils :

Tout le monde sait utiliser un lave-linge ou un aspirateur. Mais avec la multiplication des programmes et des fonctions, on y perd parfois son latin!

On prend donc le temps de bien **lire le mode d'emploi** de ses appareils pour employer au mieux leurs fonctions.

Pour les machines à laver, sèche-linge et lave-vaisselle par exemple, la consommation d'énergie (et d'eau) est très variable d'un programme à l'autre. Dans le mode d'emploi, un tableau reprend obligatoirement la consommation de chaque programme. Autant le consulter pour prendre de bonnes habitudes dès le départ. Le **programme économique** des lave-linge et lave-vaisselle consomme moins d'eau et d'électricité (20 à 30 % d'économies). On en fait son programme par défaut !

Si vous avez un abonnement électrique "heures creuses", alors faites fonctionner vos appareils pendant celles-ci. Les tarifs moyens sont en heures pleines environ 0,18/kWh et en heures creuses environ 0,13/kWh, différence non négligeable. On peut ainsi économiser environ 20 à 30 €/an.

On pense aussi à bien **entretenir** ses appareils. Par exemple, on dégivre régulièrement son congélateur (2 mm de givre, c'est environ 10 % de consommation supplémentaire et 5 mm de givre, c'est + 30 % de consommation). On pense également à bien nettoyer la grille noire derrière le réfrigérateur, plus elle est colmatée, plus il consomme. On peut ainsi économiser environ **15 à 20 €/an**.

3 - Installer un éclairage efficace :

On profite le plus possible de la lumière naturelle, qui est gratuite : on lave ses fenêtres, on ouvre les rideaux, on préfère les couleurs claires pour les murs, on ne place pas le mobilier de façon à ne pas entraver la diffusion de la lumière dans la pièce...

Côté **éclairage**, on peut **économiser en moyenne 50 à 100 €/an** si on opte pour des lampes performantes. On choisit l'éclairage en fonction de l'usage : pas trop agressif pour une lampe de chevet, assez puissant pour le plafonnier de la cuisine ou de la salle à manger.

La quantité de lumière est exprimée en **lumens** et est toujours indiquée sur les emballages. Pour obtenir une quantité de lumière donnée, les ampoules ont besoin de plus ou moins de puissance selon leur type. Par exemple, pour éclairer convenablement une chambre avec une lampe au plafond, il faut apporter 750 lumens. On peut y arriver avec :

- Une ampoule à incandescence (traditionnelle) : besoin 60 W.
- Une ampoule **économie d'énergie** : besoin 12 W.
- Une ampoule à **LED** : besoin 6 W. En optant pour cette dernière, l'économie est de **10 €/an** pour une ampoule et son achat est récupéré en 1 an.

Les performances des LED s'améliorent sans cesse tandis que leur prix diminue. Elles peuvent remplacer n'importe quelle ampoule, il faut seulement vérifier que la quantité de lumens est suffisante pour ne pas être déçu.

4 - Traquer les consommations cachées :

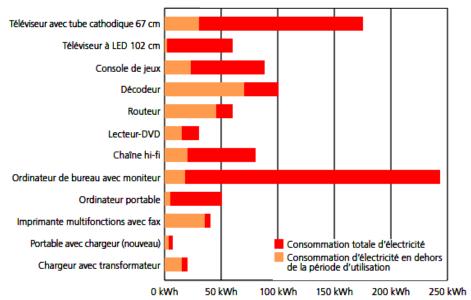
Des chargeurs qu'on laisse branchés, des appareils qui restent allumés en permanence, des transformateurs qui chauffent : autant de consommations inutiles d'électricité.

Si on les additionne, cela donne facilement une puissance de 25 W pour des systèmes non utilisés. Sur l'année, en imaginant une consommation inutile de 20 h par jour, on consomme 180 kWh. Soit **45 € par an** qui ne servent à rien et qu'on pourrait aisément garder en poche.

Une directive européenne limite la consommation de veille des principaux appareils (télévision, ordinateur...). Mais on oublie souvent les périphériques associés à ces appareils : décodeur, modem, imprimante, disque dur... On peut **brancher tout cela sur des multiprises à interrupteur**. Et on prend l'habitude de **tout éteindre d'un clic** quand on a fini ou en tout cas **la nuit et quand on est absent**.

Ci-dessous, quelques exemples de consommation annuelle d'électricité :





En orange clair : la part de consommation d'énergie en veille. Source : "L'efficacité énergétique dans les ménages", 2019

5 - Choisir des électroménagers économes :

À la maison, on utilise plusieurs "gros" appareils électroménagers (machine à laver, lave-vaisselle, sèche-linge, frigo...) pour s'alléger les tâches quotidiennes. Cependant, ils coûtent cher à l'achat et consomment beaucoup entre 150 à 500 kWh/an, ce qui coûte 37 à 125 € d'électricité par an, sans compter la consommation en eau.

Leur fabrication nécessite aussi beaucoup de matières premières et d'énergie.

Il est donc important de bien choisir ses gros électroménagers pour avoir des appareils économes et qui durent longtemps. Voici nos conseils d'achat.

Avant l'achat, il faut bien réfléchir à ses habitudes pour **prendre l'appareil le plus adapté**. Inutile de choisir un lave-linge de grande capacité pour un couple qui lessive deux fois par semaine!



Le sèche-linge est le plus glouton. Si possible, on s'en passe. Ou on l'utilise moins souvent : dès que possible, on fait sécher son linge à l'extérieur ou sur un étendoir dans une pièce bien ventilée. Si on en fait un usage intensif, on opte pour un sèche-linge avec pompe à chaleur. Il est plus cher à l'achat, mais consomme deux à trois fois moins que les autres.

Les petits électroménagers ont une consommation plus faible, mais on peut aussi viser les plus économes au moment de l'achat.

En magasin, **on consulte l'étiquette énergie** pour comparer les appareils : elle renseigne notamment la classe énergétique et la consommation d'électricité en kWh par an.

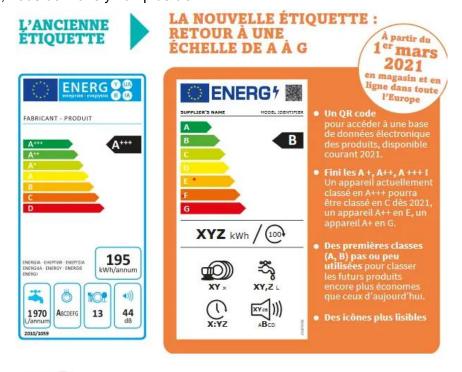


La nouvelle étiquette énergie :

L'étiquetage énergétique gradué de A à G existe en Europe **depuis 1992** pour la plupart des appareils électroménagers, ainsi que pour les lampes. Il a été créé pour inciter les fabricants à concevoir des produits moins énergivores. Il correspondait à des fourchettes de consommation d'énergie, en notant les appareils les plus performants.

En **2011**, avec les progrès en efficacité énergétique, il avait déjà fallu la revoir. L'Europe avait alors institué des catégories correspondant à des critères plus performants, marquées A+, A++ et même A+++. Parallèlement, les catégories E, F et G, trop énergivores, étaient interdites à la vente sur le territoire européen. Résultat : l'étiquette énergie présentait 4 catégories A, ce qui avait de quoi induire en erreur, et s'arrêtait à D. Depuis, un consommateur achetant un réfrigérateur **classé A**, comme il en avait l'habitude précédemment, se retrouvait alors avec un appareil peu performant sur le plan énergétique, classé tout juste en milieu de gamme.

Depuis mars 2021, nous devrions y voir plus clair!





☑ RESTAURANT COMMUNAL:



Nos nouveaux gérants, **M. et Mme Jean-Marie ROLLAND** vont reprendre l'Alouette.

Dès que la situation sanitaire et l'avancement des démarches administratives le permettront, ils seront heureux de nous accueillir au restaurant.

EX CAMPING MUNICIPAL:



Cette année encore, le conseil municipal a décidé de renouveler sa confiance à **Alexia et Stijn** pour la qualité des services proposés.

Dans la continuité, ils proposeront un service de restauration rapide ouvert à tous et accueilleront nos vacanciers à partir du mois de juin.



ACTUALITÉS PATRIMOINE, FESTIVALS

▼ TABLEAUX DE L'ÉGLISE DE LANZAC :

L'Association des Amis du Clocher de Lanzac, en sommeil depuis 2016 après la restauration du Chemin de Croix, va reprendre du service puisqu'elle vient de s'associer au projet de la Commune de restaurer les deux tableaux de valeur de l'église de Lanzac.

Comme en 2009, avec la restauration du clocher de l'église, elle veut apporter un soutien et contribuer au financement de ce projet important pour la valorisation de l'église, édifice majeur du patrimoine de Lanzac.



Tableau représentant La Crucifixion



Tableau représentant Le Baptême du Christ

Le baptême et l'installation de la nouvelle cloche le 24 juin 2012 sont restés dans la mémoire des très nombreux lanzagais présents.

L'événement était la conclusion d'un excellent travail de collaboration entre le conseil municipal et l'Association des Amis du Clocher de Lanzac.

C'était aussi le fruit d'une mobilisation remarquable des lanzagais (plus de 150 adhérents pendant 4 ans), de l'organisation de nombreux concerts pour associer les acteurs locaux, créer des partenariats et des parrainages.





L'Association et la Commune veulent renouveler cette expérience qui a permis :

- L'achat d'une cloche neuve.
- La remise en état de l'ancienne cloche (1524) et du mécanisme d'une horloge très rare en Occitanie. Ils sont exposés dans l'église.
- La restauration du Chemin de Croix.

Une convention vient d'être signée avec la Fondation du Patrimoine pour ouvrir une souscription afin de récolter des dons. Si vous voulez en effectuer un, il existe deux possibilités :

- Par chèque : il faudra le libeller à l'ordre de "Fondation du Patrimoine Église de LANZAC", le déposer à la mairie ou l'envoyer à "Fondation du patrimoine Délégation Régionale Midi-Pyrénées 11 bd des Récollets, 6B CS97802 31 078 Toulouse Cedex 4".
- <u>Par souscription en ligne</u>: Les donateurs peuvent choisir de l'effectuer en s'inscrivant sur le site internet, **https://www.fondation-patrimoine.org/**



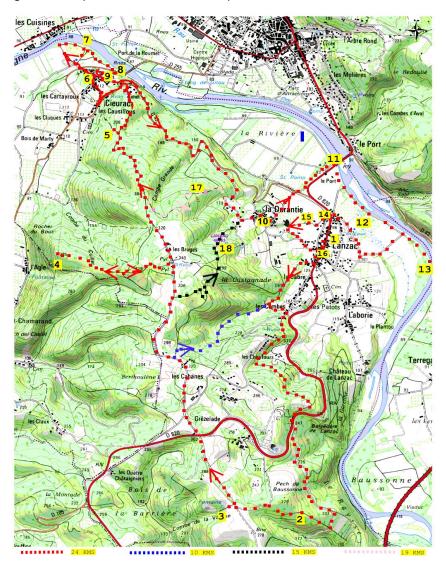
RANDONNÉE ET PATRIMOINE COMMUNAL:

Et si nous profitions de la situation actuelle et de l'arrivée du beau temps pour faire connaissance avec notre **patrimoine** !

Au détour de nos magnifiques chemins se cachent des merveilles.

Nous vous proposons différents parcours qui vous permettront de les découvrir ou redécouvrir.

Et surtout, tout au long de votre promenade, n'oubliez pas de lever la tête et d'ouvrir les yeux.



<u>Document disponible</u>:

- En version téléchargeable et imprimable sur le site Internet de la commune, http://www.lanzac.fr.
- Directement sur vos **Smartphones** avec l'application IntraMuros.

Repère 1



Emplacement de l'ancien monument aux morts sur la façade du restaurant l'Alouette

Repère 2



Point de vue



Repère 3



Lavoir à Grézelade Chemin du Lavoir

Repère 5



Tombeau Gaulois sur le Haut de Cieurac

Repère 7



Cieurac – Bord de Dordogne, la plage

Repère 9



Cieurac - Église

Repère 11



Pont Louis Vicat

Repère 4



Point de vue Site de décollages de parapente

Repère 6



Cieurac - Porche

Repère 8



Cieurac – La maison du passeur

Repère 10



La Durantie – Four à pain

Repère 12



Lanzac - Bord de Dordogne, la digue

Repère 13



Lanzac – Bord de Dordogne, la Saumonière

Repère 15



Lanzac – Le pigeonnier Emplacement sur terrain privé

Repère 17



Lanzac - Point de vue sur le stade

Repère 14



Lanzac – Le chemin vieux, Tilleul centenaire

Repère 16





Lanzac – Église

Repère 18



Lanzac - Point de vue sur Laborie

▼ FESTIVAL DE JAZZ :

Le 45ème festival de jazz aura lieu du 17 au 24 juillet 2021, précédé de deux avant-premières les 15 et 16 juillet.

M. Robert Peyrillou président du festival du jazz de Souillac et habitant notre commune, nous fait l'honneur d'un moment festif, à Lanzac le **15 juillet** en fin d'après-midi, avec le groupe "**Dés-en-bulle**".



C'est une formation de quatre musiciens, à géométrie variable, comprenant suivant les arrivages de saison, leur humeur, la météo, ou même les morceaux choisis, saxophone soprano ou ténor, trompette, trombone, soubassophone, hélicon, washboard, basse, contrebasse, percussion, chant...

Ils feront découvrir au public des standards du jazz – New Orléans, Middle – et de la chanson française, parfois recuisinés par leurs soins à la sauce soul ou funk.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le site : http://www.souillacenjazz.fr

Programme sous réserve de modification selon les conditions sanitaires en vigueur.

ACTUALITÉS ASSOCIATIONS ET AUTRES

☒ ASSOCIATIONS SUR VOTRE COMMUNE:

À défaut de dispositions particulières prévues au sein des statuts, l'adhésion à une association se fait sur simple demande. En pratique, celle-ci peut notamment prendre la forme d'une carte de membre ou d'un bulletin d'adhésion à remplir. Le futur adhérent doit pouvoir prendre connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'association (si ce dernier existe) avant d'adhérer.

Les statuts peuvent prévoir une date à compter de laquelle l'adhésion doit être renouvelée. À défaut, la personne est adhérente jusqu'à la disparition de l'association ou son départ de celle-ci.

Si vous êtes intéressé et quand les activités pourront reprendre normalement, voici la liste de nos associations.

1 - Associations sportives:

Gymnastique : tous les lundis à partir de 18 h 30 à la salle des fêtes de Lanzac

- <u>Président</u> : **Thierry LONZIÈME**

- Tél.: 06 88 60 35 99

Lanzac VTT: organisation du Roc Lanzagais en septembre

- Président : Ghislain DELMAS

- Tél.: 06 30 51 62 84

Rugby féminin le LGS (Entente Lanzac/Gourdon/Souillac): au stade de Lanzac

Président : Bruno Ravet

- Tél.: 06 32 04 00 79

2 - Associations loisirs:

Au fil de Lanzac : atelier tous les jeudis de 14 h 00 à 17 h 00 à l'annexe de Cieurac.

Présidente : Claude DELFAUD

- Tél.: 09 61 68 71 69

<u>Cieurac Anim'</u>: organise le vide-grenier sur Lanzac le 8 mai et le feu de la Saint-Jean sur Cieurac au mois de juin

- Présidente : Céline ARLET-FEVRE

- Tél.: 06 62 08 83 36

<u>L'Esquirol</u>: cours de danse tous les jeudis soir et cours de chorale tous les mercredis soir à la salle des fêtes – Randonnée tous les mercredis, RdV sur la place.

- Présidente : Maryvonne DELVERT

- <u>Tél.</u>: 06 63 61 69 67

L'ACCA (Association Communale de Chasse):

Président : Frédéric TAILLANDIER

<u>Tél.</u>: 07 83 28 04 51

Lanzac Anim': organise la fête votive le 3ème week-end de juillet et le marché gourmand le 1er jeudi d'août.

Présidente : Louise FOUCHÉ

- Tél.: 06 79 49 14 59

3 - Association tourisme et patrimoine :

Les amis du clocher :

- Président : Jean-Pierre DELVERT

- Tél.: 06 77 82 65 63

ACTUALITÉS INFORMATIONS UTILES

☑ TRANSPORT À LA DEMANDE

La commune de Lanzac en partenariat avec LA RÉGION OCCITANIE met à votre disposition un service de transport à la personne le 1er et 3ème vendredi de chaque mois. Vous pouvez donc vous rendre au centre-ville de Souillac pour 3 €. Les établissements DESTREL effectuent, en fonction de la demande, un circuit LANZAC - CIEURAC - GREZELADE - LABORIE - LA DURANTIE.

Les horaires et les points de rendez-vous peuvent être étudiés en fonction de vos besoins.

N'hésitez pas, appelez la veille les établissements DESTREL, au 06 09 37 26 90.

☑ DÉCHETTERIE DE SOUILLAC

Le Bacour 46200 SOUILLAC, Tél.: 05 65 37 08 22, horaires d'ouverture:

- Lundi et jeudi : de 14 h à 18 h.
- Mardi, mercredi, vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
- Samedi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h.

☑ LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE

Règlementation travaux de voisinage :

Les travaux momentanés de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de **causer une gêne** pour le **voisinage**, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, scies mécaniques, etc., sont fortement recommandés :

- Les jours ouvrables de 10 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 20 h 00.
- Les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.

Ces horaires sont valables toute l'année.

Entretien de jardin:

Le règlement sanitaire départemental **INTERDIT** aux particuliers, dans son domaine privé, toutes formes de **brûlages** à l'air libre des déchets verts ou autres.

Il est donc essentiel, soit d'effectuer un compostage des déchets, soit de les amener à la déchetterie du secteur.

E CONTACT MAIRIE et NUMÉROS UTILES

Ouverture: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 h 00 à 18 h 30 Téléphone: 05 65 37 88 53

Fax: 05 65 37 02 31

Courriel:

mairie.lanzac@wanadoo.fr Site Web: http://www.lanzac.fr Pompiers: 18 ou 112

SAMU: 15

<u>Gendarmerie</u>: **05 65 32 78 17** <u>SAUR Dépannages</u>: **05 81 91 35 07** Enedis Dépannages: **09 72 67 50 46**

Service ouvert 7j/7.

GRDFgaz Dépannages : 0 800 47 33 33

Disponible 7j/7 24h/24.

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous.

Cette gazette vous est présentée par l'équipe municipale.

N'hésitez pas à nous contacter.

AGENDA

Dimanche 20 et 27 juin

Élections départementales et régionales

SOUS RÉSERVE DES CONDITIONS SANITAIRES EN VIGUEUR

Le 14 juillet Repas Républicain

Le 15 juillet Animation musicale espace des loisirs

Le 6 août Marché gourmand

Le 18 et 19 septembre Les journées du patrimoine

ÉTAT CIVIL

Une pensée pour ceux qui nous ont quittés

M. Georges BRICHET, le 14 février.

M. Christian LOBIDEL, le 17 avril.